



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

**Procès-verbal de la séance  
du Conseil communal d'Yvorne  
du 12 septembre 2024 à 20 heures**

<b>Présents :</b>	Aeppli Serge, Badan Sarah, Barbay Alain, Bernasconi Yschelle, Berset Zofia, Cathélaz Isabelle, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Gugelmann Quentin, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Kelvin, Müller Hans-Peter, Pellet Francine, Perret Alexandra, Perrier Daniëla, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Stalder Guy, Stevanato Tania, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean
<b>Excusés :</b>	Ansermoz Jean-Luc, Cibien Béatrice, Cibien Silvio, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Tabord Diego, Suardet Martin
<b>Absent :</b>	Dervey Nicolas

Mme la Présidente Susanna Wagner ouvre la 16<sup>ème</sup> séance de la législature 2021-2026. Elle salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.  
Est également présente : Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

#### **1. Appel**

Il ressort de cet appel que 26 Conseillères et Conseillers sont présents, 7 se sont excusés et un est absent.

**L'assemblée peut valablement délibérer.**

Mme la Présidente mentionne que les deux huissières sont excusées.

**Par conséquent, elle propose à l'assemblée de nommer exceptionnellement M. le Conseiller Jean Zahn pour la séance du jour.**

**L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité et remercie M. Jean Zahn.**

#### **2. Lecture de l'ordre du jour**

Mme la Présidente Susanna Wagner lit l'ordre du jour.

Ce dernier **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

#### **3. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2024**

Au point 4, concernant l'indemnisation des séances de la Commission des finances, M. le Conseiller Stéphane Verdon précise qu'il était question de la durée et du non du nombre de séances.

Au vote, **le procès-verbal du 20 juin 2024 est accepté à l'unanimité des membres présents avec la modification susmentionnée.**

#### **4. Communications du bureau**

##### **10 octobre 2024 – Séance du Conseil communal**

Aucun préavis pour la séance du Conseil du 10 octobre n'a pu être finalisé dans les temps. Le bureau a décidé de maintenir la séance afin de pouvoir réaliser le projet initié par M. Alain Barbay durant sa fonction de président.

Il s'agit de la présentation du fonctionnement d'un Conseil communal : les fonctions générales, les différentes responsabilités et les droits (initiatives, postulats, motions, interpellations, vœux), les spécificités du bureau et des commissions.

Bien que nous soyons en milieu de législature, avec déjà plus de 20 préavis discutés, des conseillères et conseillers nous ont rejoint en cours de route, d'autres ont changé de fonctions et il y a toujours un intérêt à bien saisir toutes les finesses que recouvrent nos fonctions et le Conseil communal en général. Habituellement, ces informations sont données aux présidents et secrétaires ou aux membres des commissions des finances et de gestion. Il nous a paru important que l'ensemble du Conseil puisse profiter des présentations de Monsieur le Préfet Régis Joly et de Mme Joëlle Wernli, juriste à la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes).

Ce sera un Conseil communal avec la liste de présence mais sans prises de décisions. Les municipaux y seront invités.

Le procès-verbal de la séance de ce jour sera validé en décembre.

Ci-dessous, quelques documents utiles pour cette séance :

- le règlement du Conseil communal,
- l'aide-mémoire à l'intention des conseillères et conseillers communaux d'Yvorne,
- <https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire>.

### **Commissions ad hoc – Séance du Conseil communal du 12 décembre 2024**

La séance du 12 décembre sera très chargée avec potentiellement 5 à 7 préavis à traiter. Nous remercions d'avance chacune et chacun de se rendre disponible pour les commissions ad hoc.

### **Dates des prochains Conseils – 2025**

- 27 février 2025
- 1er mai 2025
- 19 juin 2025
- 11 septembre 2025
- 9 octobre 2025
- 13 novembre 2025
- 18 décembre 2025

Une séance supplémentaire est planifiée en automne afin d'éviter la problématique de l'accumulation des préavis à traiter en fin d'année.

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

### **Périodique Canton – Communes**

On y trouve des informations importantes : pour exemple l'information de nouvelles subventions pour les communes et les propriétaires pour des installations solaires adaptées aux bâtiments protégés (tuiles ou capteurs colorés) afin de limiter les différences de coûts.

(<https://info.vd.ch/canton-communes/articles-dgaic/2024/juin/numero-72>)

### **Vuargnéran**

Le journal va être remis en forme et le résumé des procès-verbaux du Conseil communal ne sera plus publié. Par contre il est souhaité que des éléments de la vie du conseil communal puissent être relatés.

Vu le délai très court pour la rédaction d'un article pour le prochain numéro, la présidente a écrit un article dont le titre est : « Un Conseil communal au service de qui ? ».

Toutes les idées d'articles et de thèmes pour les futures éditions (env.2 numéros / an) peuvent être évoquées dans le point « divers et propositions individuelles » durant la présente séance ou par courriel ([conseil@yvorne.ch](mailto:conseil@yvorne.ch)).

### **Fête au village**

Cet événement a eu lieu le weekend dernier. La fête fut magnifique et une belle réussite.

Un grand merci est adressé au Cartel ainsi qu'à toutes les sociétés impliquées, dont vous êtes plusieurs représentants ici.

## Marché d'Yvorne

Le marché d'Yvorne aura encore lieu les 21 septembre et 5 octobre prochain.

## Votations.

L'ensemble de l'assemblée est invité à voter ainsi qu'à faire voter ses proches pour les prochaines votations les 22 septembre et 24 novembre prochain.

### **5. Préavis 07-2024 Demande de crédit d'étude pour la transformation des locaux commerciaux du Bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE) - Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances**

Au nom de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Quentin Gugelmann fait lecture du rapport : *La commission ad-hoc concernant le préavis N° 07-2024 composée de Mesdames Francine Pellet, Yschelle Bernasconi, et Messieurs Diego Tabord, Sébastien Roux et Quentin Gugelmann, s'est réunie à deux reprises pour étudier la proposition de la création d'une UAPE dans les locaux du bâtiment de La Souche présentée par la Municipalité. Lors de la séance du 28 août, le municipal en charge du dossier M. Maxime Isoz nous a donné toutes les réponses et renseignements nécessaires. Nous tenons à le remercier de sa disponibilité.*

*La commission tient à relever que ce projet répond à une demande de longue date d'avoir la possibilité d'accueillir en parascolaire les enfants scolarisés à Yvorne. Selon les informations reçues, l'ARASAPE est demandeuse de nouveaux locaux d'accueil dans la région. Pour cela, la demande a été évaluée sur le nombre d'enfants scolarisés à Yvorne actuellement accueillis dans les différentes structures. La demande future liée à l'accueil des enfants de Corbeyrier a été également estimée. D'après les chiffres transmis à M. Isoz par Mme Murisier, directrice de l'accueil de jour des enfants du réseau enfants chablais, la demande est tout à fait en phase avec le projet.*

*L'ARASAPE fonctionne par groupe de 12 enfants. La surface et la disposition des locaux permet à première vue d'avoir jusqu'à 2 groupes.*

*La durée usuelle des baux conclus par l'ARASAPE est de 10 ans, ce qui permet d'avoir une vision à long terme pour l'amortissement des travaux.*

*De plus, si le projet est réalisé avant fin 2025, il pourrait faire l'objet de subventionnement par l'ARASAPE et le Canton qui cherchent à palier rapidement au manque de places d'accueil.*

*En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :*

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 49'000.-- pour l'étude de la transformation des locaux commerciaux du Bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE),*
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 49'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

Au nom de la Commission des finances, Mme la Conseillère Tania Stevanato fait lecture du rapport :

*La commission des finances s'est réunie le 22 août 2024. Au vu du préavis, la commission a décidé de ne pas demander à rencontrer Monsieur le Municipal Maxime Isoz. En effet, le projet d'étude semble pertinent et répondre à des besoins de la population vuargnéranne.*

*Le préavis susmentionné a pour objet d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 49'000.- pour l'étude de la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE).*

*La transformation de ces locaux figure dans le plan des investissements 2021-2026. Actuellement non occupés, cette réaffectation permettrait de s'assurer de futurs revenus locatifs.*

*La commission des finances est favorable à l'octroi de ce crédit d'étude puisque ce projet permet de répondre à un besoin de structure d'accueil pour les écoliers de la région et pourrait ainsi inciter des familles à s'installer dans notre commune. Nous nous réjouissons de voir ce projet se concrétiser dans les prochains mois.*

*En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n° 07-2024, tel que présenté par la Municipalité, soit :*

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 49'000.- pour l'étude de la transformation des locaux commerciaux de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE),*

2. D'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 49'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

La Présidente **ouvre la discussion**.

M. le Conseiller Hans-Peter Müller demande si la réflexion a également été poussée sur les besoins d'accueil préscolaire (type crèche) ou s'il est déjà acté que l'affectation des locaux sera destinée uniquement au parascolaire. Cette option pourrait permettre un usage complémentaire, en parallèle, desdits locaux.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que seule la possibilité de création d'une UAPE a été étudiée. La demande de l'ARASAPE portait sur les besoins parascolaires et non préscolaires. Ces deux accueils n'ont pas les mêmes normes, les normes préscolaires étant plus contraignantes.

Par ailleurs, les sociétés locales n'avaient pas d'autres demandes.

Mme la Conseillère Tania Stevanato souhaite en apprendre davantage sur les possibilités de subventionnement qui sont mentionnées dans le rapport de la commission ad hoc.

M. le Municipal Maxime Isoz précise que plusieurs séances ont lieu en présence de Mme Murisier, responsable de l'accueil de jour au sein de l'ARASAPE.

Les subventions concernant l'année 2025 sont maintenues. Cependant, le Canton doit décider ce qu'il en sera pour les années ultérieures. Il apparaissait donc plus sage de ne pas attendre pour se lancer dans ce projet.

Mme la Conseillère Zofia Berset s'interroge sur le nombre d'enfants domiciliés à Yvorne et qui profitent de l'accueil parascolaire dans les structures aiglonnes.

Elle aimerait également connaître le lien entre le projet d'UAPE et celui de rénovation du collège (qui est mentionné dans le préavis).

M. le Municipal Maxime Isoz informe que le renseignement quant au nombre d'enfants accueillis dans le parascolaire à Aigle a été transmis à la commission chargée de l'étude du préavis. Sauf erreur, il était question (le jour de plus forte affluence) de 23 enfants, ceci en y incluant les élèves de Corbeyrier. Les autres jours, la fréquentation est de l'ordre de 12 enfants à midi.

Concernant le lien avec la rénovation du collège d'Yvorne, il est question de créer davantage de classes dans le collège, ce qui implique davantage d'élèves scolarisés à Yvorne et, de ce fait, davantage d'enfants pouvant fréquenter l'UAPE.

Mme la Conseillère Alexandra Perret demande si des places de parc sont prévues pour que les parents puissent déposer et venir rechercher leurs enfants.

M. le Municipal Maxime Isoz précise que ce point sera déterminé par l'étude.

De prime abord, les collaborateurs de l'UAPE ne disposeraient pas de places de parc.

Cependant, 2 places de parc en sous-sol pourraient être louées.

Concernant les parents, il existe plusieurs possibilités de stationnement (parking à côté de la structure, Boulevard, etc.). Mme Murisier a expliqué que cela semblait suffisant.

En l'absence des questions ou remarques, la Présidente **clôt la discussion**.

Mme la Présidente Susanna Wagner lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 07-2024 :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n°07-2024 concernant la demande de crédits d'étude pour la transformation des locaux commerciaux du Bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE),

Où le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 49'000.-- pour l'étude de la transformation des locaux commerciaux du Bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE),
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 49'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents (23 « oui » et 2 abstentions).**

## 6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Claire Glauser prend la parole :

### - Serres dans le vignoble – Bas du Chemin de la Scie

Il s'agit d'apporter une réponse complémentaire suite à l'interpellation de Mme la Conseillère Geneviève Major.

Désormais, ces serres ont reçu l'aval des Autorités cantonales ainsi que de la Municipalité, qui s'est rendue sur place. Ces serres sont autorisées pour 3 ans et seront découvertes en hiver. La recherche est réalisée par une doctorante de l'Ecole de Changins.

Sauf erreur, un article va paraître dans la prochaine édition de la newsletter d' « Yvorne Grandeur Nature ».

Un article dans le journal « 24heures » est paru aujourd'hui même à ce sujet.

### - Démission du Chef du Bureau technique

M. Fattebert nous quitte de son plein gré avec effet au 30 septembre 2024.

Il a cependant cessé son activité ce jour car il a repris son solde de vacances et d'heures supplémentaires.

La procédure de recrutement est déjà en cours.

Dans l'attente de l'entrée en fonction d'un nouveau collaborateur, la Municipalité a pris la décision de faire appel à un Bureau d'urbanisme spécialisé dans l'analyse des dossiers et les démarches d'autorisation de construire.

Ce bureau appuie déjà d'autres communes de la région dans leur mission.

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

### - Local de la « Bécane Vuarnérane »

L'inquiétude de la pérennité du local avait été évoquée lors de la précédente séance du Conseil.

En fait, le local n'était pas sur les plans des travaux car il n'est pas cadastré.

Une discussion a eu lieu avec l'architecte en charge de la réalisation du projet.

La Municipalité confirme que ce local sera conservé mais il sera déplacé de 3 mètres.

Le futur local sera cadastré correctement par la suite.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

### - Circulation Alpes vaudoises – Table ronde

Cette rencontre s'est déroulée le 4 septembre dernier, la presse en a également fait écho.

Cette table ronde réunissait un panel composé de 3 entités thématique, à savoir :

- Secteur des transports  
la responsable des infrastructures routières de l'Office fédéral des routes, le directeur des TPC et la responsable régionale des CFF
- Secteur du tourisme  
le directeur de l'association touristique Portes des Alpes, le président du MagicPass et le CEO de Glacier3000
- Secteur institutionnel  
les Syndics des communes d'Aigle, Leysin, d'Ormont-Dessous et d'Yvorne ainsi que le Municipal d'Ollon.

Mme la Conseillère d'Etat Isabelle Moret a promis que ces échanges aboutiraient à la création d'une charte et d'un groupe de travail.

La Commune d'Yvorne, de même que celle d'Aigle, sont les deux seules communes dont le réseau transversal est saturé par les voitures ; en résulte des besoins spécifiques.

Cette réalité n'est évidemment pas la même que sur la Commune de Leysin ou sur le canton du Valais, ce dernier n'étant d'ailleurs pas représenté au sein de cette table ronde.

Il est à noter que sur 100% de circulation, il y a le vendredi soir à l'aller et le dimanche soir au retour uniquement 15% de la circulation qui concerne uniquement les Alpes vaudoises.

Pour ce qui concerne notre village, la DGMR réfléchit déjà sur des solutions de réaménagement du rond-point de Pré Nové) et/ou l'installation de feux de circulation.

## **7. Divers et propositions individuelles**

### **Circulation du Boulevard**

Mme la Conseillère Francine Pellet évoque la possibilité de mettre la circulation du Boulevard en sens unique en autorisant uniquement la descente.

Cela éviterait que les gens empruntent cet itinéraire quand ils rentrent de station.

L'installation de la piste cyclable deviendrait également possible.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que la marge de manœuvre des Autorités communales est très restreinte et, ce d'autant plus que, le Boulevard est une route cantonale.

### **Bornes de recharge électrique situées à la Couronne**

Mme la Conseillère Tania Stevanato évoque l'impossibilité de recharger une voiture électrique (le modèle Zoé plus précisément). Elle demande si ces bornes ne fonctionnent qu'avec des modèles de voiture électrique bien particuliers.

Mme la Municipale Claire Glauser estime que ces bornes avaient été prévues pour tous les véhicules électriques. Cependant, l'installation ayant été réalisée avant son entrée en fonction en tant que Municipale, elle se renseignera.

### **Installation passage-piétons**

M. le Conseiller Guy Stalder évoque la circulation à 60km/h en bas du village.

L'installation d'un passage-piétons officiel serait la bienvenue, ceci entre le bas du petit Torrent et le terrain de foot d'Yvorne.

Ce passage est actuellement dangereux, certaines voitures s'arrêtent d'autres non.

Un passage-piétons permettrait de sécuriser la traversée.

M. le Municipal Maxime Isoz indique que la question a déjà été posée au Canton.

Ce dernier a répondu par la négative étant donné qu'une route dont la limitation de la vitesse est à 60 km/h ne peut pas comporter un passage-piétons.

Certes, en bas des Rennauds, un passage-piétons est présent mais il s'agit d'une exception cantonale.

L'installation d'un passage-piétons sera possible quand la limitation de la vitesse passera à 50 km/h. Pour ce faire, les deux côtés de la route doivent être bâtis en totalité.

### **Patrimoine immobilier de la Commune - Etudes**

M. le Conseiller Quentin Gugelmann s'interroge sur les résultats de ces études qui étaient en cours.

M. le Syndic Edouard Chollet répond qu'une séance a été fixée à la fin du mois d'octobre concernant cette thématique dans l'optique de prendre de grandes options pour l'avenir.

Il s'agira de traiter les rénovations des grands bâtiments communaux (tel que la Grappe), ceux qui appartiennent à notre patrimoine immobilier (et qui sont parfois en mauvais état). Il conviendra également de décider ce qu'il adviendra du Domaine communal.

L'exploitation de cette cave par nos propres moyens devrait se terminer à la fin des vendanges de l'année 2026. Une autre solution pérenne devra donc être trouvée.

A cela s'ajoute le volet scolaire, notamment la salle de gymnastique.

La Municipalité décidera d'une ligne commune avant de pouvoir définir des éléments chiffrés.

### **Amis de Versvey – Collège de Versvey**

Mme la Conseillère Alexandra Perret a été interpellée par des membres de cette association. Ces derniers se questionnent sur l'avenir du bâtiment.

Ils se disent prêts à investir de leur temps pour d'éventuels travaux de rénovation.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que ce dossier sera traité avec soin et fera pleinement partie de la réflexion. La Municipalité a bien conscience qu'il s'agit d'un bâtiment emblématique de ce hameau.

### **Démission du Chef du Bureau technique – processus de recrutement**

M. le Conseiller Jean Zahn s'était interrogé sur le montant dédié à la procédure de recrutement de ce même poste sur l'année 2023.

Notre Commune a dépensé CHF 19'000.-- pour engager une personne qui est restée moins d'une année en fonction.

Dès lors, il se demande si le coût sera identique pour l'année 2024 car celui-ci semble onéreux.

M. le Syndic Edouard Chollet valide le fait que la Commune a dépensé de l'argent pour une personne qui nous quitte après moins d'une année et ceci est effectivement un peu triste.

Cependant, nous ne pouvons pas l'obliger à rester en poste.

Les motifs de son départ ne sont vraisemblablement pas liés au fonctionnement de notre Commune. La Municipalité n'est pas responsable de cette situation.

Cependant, il semblerait que cette fois-ci, la procédure de recrutement a été plus fructueuse.

Il est important de mentionner que quasiment toutes les communes ont besoin de ce type de profil, notamment étant donné la complexification des procédures.

### **Subventionnement électrique**

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi se réfère aux subventions à l'achat d'un vélo électrique. Elle souhaite que la Municipalité étudie l'option d'une subvention majorée en cas de vélo cargo, pour le transport d'enfants ou de matériel.

Cette subvention majorée est déjà active dans certaines communes.

Mme la Municipale Claire Glauser prend note de cette demande et apportera une réponse lors du prochain Conseil.

### **Préavis futurs – Séance du mois de décembre 2024**

Pour terminer, Mme la Présidente Susanna Wagner demande à la Municipalité de bien vouloir préparer rapidement les différents préavis qui seront traités lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre.

Cela permettra aux nombreuses commissions de s'organiser convenablement afin de travailler dans de bonnes conditions.

En l'absence d'autres divers et de propositions, Mme la Présidente Susanna Wagner **clôt la séance à 20h46.**

La présidente :

Susanna Wagner

La secrétaire :

Séverine Tissot